



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 28 septembre 2005

CS – 1.12

**Marché de prestations de service  
Transport et traitement des déchets en  
provenance de l'UIOM de Bourgogne**

**RAPPORT**  
Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Par délibération du 24 juin 2005, le Comité Syndical autorisait M. le Président à procéder à une consultation par appel d'offres pour le renouvellement du marché transport et traitement de déchets en provenance de l'UIOM de Bourgogne.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé au Journal Officiel de l'Union Européenne et au BOAMP, le 27 juin 2005.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2005, a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Refiom : SITA → 240,00 €HT/tonne
- Lot 2 : machefers V : COLAS → 1,90 €HT/tonne
- Lot 3 : déchets ménagers : NICOLLIN → 79,50 €HT/tonne

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

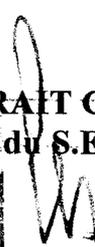
- **AUTORISE** M. le Président à signer les marchés avec les entreprises SITA, COLAS et NICOLLIN.

\*\*\*\*\*

**Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 06 OCT. 2005, conformément au C.G.C.T.**

**Dépôt en préfecture le 06 OCT. 2005**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

  
**Emile GEHANT**

06 OCT. 2005

Journal Officiel de l'Union Européenne